

COMMUNE DE MIRABEAU

**Extrait du Procès Verbal
des Délibérations du Conseil Municipal
du mercredi 24 juin 2026**

Le vingt-quatre juin deux mille vingt-six à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la COMMUNE DE MIRABEAU était assemblé en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Hugo DECROIX, Maire.

Etaient présents: Hugo DECROIX, Noël BARATHON, Karine DEBRAY, Christian FLAMARION, Albert PATESSON, Albert NALIN, Serge ISNARD, Nicole CHAMPSAUR, Cécile DUBAR, Marie-Françoise DOMENGE, Béatrice GIRAUD, Jérôme MARTINEZ, Magali JEANNET

Absents: Jérémy CHIAPELLO, Julie MAZAN

Absents excusés:

Représentés :

D_032_2026

Objet : Demande de subvention au Conseil Régional au titre de nos Communes d'Abord (commune de - de 1500 habitants) pour l'agrandissement de la cour de l'école, l'acquisition de volets roulants et de films anti chaleur

Montant total des travaux HT : 29 982,65 € HT

Afin de mettre ces travaux en œuvre, la commune souhaite déposer une demande d'aide financière auprès du Conseil Régional au titre de *Nos Communes d'Abord dispositif des communes de - de 1500 habitants*.

Dans ce contexte, le plan de financement prévisionnel proposé à l'appui de cette demande de subvention est le suivant :

SOURCES DE FINANCEMENT	TAUX	MONTANT
Union européenne		
Fonds d'État - Préfecture		
Conseil régional	50,03 %	15 000.00 €
Conseil départemental		
Autre :		
Sous-Total financement public	50,03 %	15 000,00 €
Fonds propres	49,97 %	14 982,65 €
Emprunts		
Sous-total collectivité		
TOTAL FINANCEMENT OPERATION (HT)	100 %	29 982,65 €

Le conseil municipal après avoir délibéré :

- ADOPTE l'opération et les modalités de financement ;

- APPROUVE le plan de financement prévisionnel ;
- S'ENGAGE à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions ;
- AUTORISE le maire à signer tout document relatif à cette opération, et notamment la demande de subvention auprès du Conseil Régional.

par vote :

pour:13

contre:0

Abstention:0

Ainsi fait et délibéré les jours, mois, an que dessus

Pour extrait conforme

Le Maire,
Hugo DECROIX

